Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 26 rabiaa II 1442
11 Décembre 2020

N° 91

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2774**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2785**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2792**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2794**
Avis aux créanciers..... **2796**
Convocations
Sociétés anonymes **2796**
Sociétés à responsabilité limitée **2802**
Autres sociétés **2802**
Actes Administratifs
Avis au public **2803**
Divers
Avis au public..... **2803**
Rectificatifs **2804**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice légale

HANNIBAL LEASE

Société anonyme au capital de 55 000 000 dinars divisé en 11 000 000 actions de valeur nominale 5 dinars entièrement libérées

Identifiant Unique : 0766895F

Siège Social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis

Tél : 71 139 400 Fax : 71 139 460

E-mail : commercial@hannibalease.com.tn

Hannibal Lease est notée B+ (tun) à long terme avec perspective stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 25/11/2020

Notice légale Mise à la Disposition du Public à l'Occasion de l'Emission et l'Admission au Marché Obligataire de la Cote de la Bourse de l'Emprunt OBLIGATAIRE « HL 2020-03 »

de 20 000 000 Dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 Dinars émis par appel public à l'épargne

Prix de l'Emission : 100 dinars

Catégorie	Durée	Taux d'Intérêt	Amortissement Annuel	Amortissement anticipé par rachat en Bourse
Catégorie A pour un montant global maximum de 5 MDT	**5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en Bourse.**	**10,3% et/ou TMM+3%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année**	**A travers le rachat d'Obligations en Bourse auprès des souscripteurs initiaux pour un nombre maximum de 50 000 obligations. Cette catégorie est dédiée exclusivement aux personnes physiques**
Catégorie B	**5 ans**	**10,3% et/ou TMM+3%**	**Annuel constant par 1/5 à partir de la 1ère année**	

La présente émission de Hannibal Lease a reçu la note B+ (tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 13/11/2020

1 Renseignements de caractère général concernant Hannibal Lease :

1.1 Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : Hannibal Lease S.A.

Siège social : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

Téléphone : 71 139 400

Fax : 71 139 460

Email : commercial@hannibalease.com.tn

Site Web : www.hannibalease.com.tn

1.2 Forme juridique et législation particulière :

Forme juridique **:** Société Anonyme

Législation particulière applicable **:** Hannibal Lease, est une société anonyme régie par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finance n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94 – 89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relatives au leasing.

Date de constitution et durée :

Date de constitution **:** 11/07/2001

Durée **:** 99 ans

1.3 Objet social (Article 2 des statuts) :

La société a pour objet d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.4 Identifiant Unique :

0766895F

1.5 Exercice social :

Du 1er Janvier au 31 Décembre

1.6 Nationalité :

Tunisienne

1.7 Matricule fiscal :

766 895 FAM 000

1.8 Régime fiscal :

Droit commun régissant la fiscalité des sociétés de leasing et particulièrement les lois 94-89 et 94-90 du 26 Juillet 1994 portant dispositions fiscales relatives au leasing, la loi n°2000-98 du 25 Décembre 2000 portant loi de finances pour l'année 2001 et notifiant la déduction des amortissements financiers en remplacement des amortissements ordinaires par les sociétés de leasing, ainsi que la loi n°2007-70 du 27 Décembre 2007 portant loi de finances pour l'année 2008 et notifiant la suppression de la déduction des amortissements financiers pour les entreprises exerçant l'activité de leasing pour les contrats conclus à partir du premier Janvier 2008.

Depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité.

1.9 Capital social :

Le capital social de Hannibal Lease s'élève à 55 000 000 de dinars divisé en 11 000 000 d'actions de nominal 5 [1] dinars chacune entièrement libérées.

1.10 Lieu où peuvent être consultés les documents de la société :

Siège de la société : Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis.

1.11 Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

Mr Foued BOUAZRA

Directeur d'Audit Interne de Hannibal Lease

Tél. : 71 139 400

Fax : 71 139 460

[1] Réduction de la valeur nominale de 10 DT à 5 DT décidée par l'AGE du 16/07/2012.

2 **Organes d'administration et de direction :**

2.1 Membres des organes d'administration :

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M Hédi DJILANI*	Lui-même	Président	2018-2020	Tunis
M Abderrazak BEN AMMAR*	Lui-même	Membre	2018-2020	Tunis
La Financière Tunisienne	Mr. Ali Sabri ESSGHAIER***	Membre	2019-2020	Tunis
United Gulf Bank, UGB*	Mr. Mohamed Salah FRAD	Membre	2018-2020	Tunis
Tunis International Bank, TIB*	Mr. Mohamed FKIH	Membre	2018-2020	Tunis
Investment Trust Tunisia*	Mr. Hatem BEN AMMEUR	Membre	2018-2020	Tunis
	Mme Dadou Hedia DJILANI	Membre	2018-2020	Tunis
Mutuelle Assurances de l'Enseignement*	Mme Myriam BEN ABDENNEBI	Membre	2018-2020	Tunis
Caisse Tunisienne D'Assurances Mutuelles Agricoles - CTAMA*	M Lamjed BOUKHRIS**	Membre	2018-2020	Tunis
M Zouheir BESBES**"	Représentant des actionnaires minoritaires	Membre	2018-2020	Tunis
M Abdessatar KRIMI**'	Lui-même	Membre	2018-2020	
M Mohamed BERRAIES**'	Lui-même	Membre	2018-2020	

* Mandat renouvelé lors de l'AGO du 30 Avril 2018

**Administrateur nommé par l'AGO du 30 Avril 2018

*** l'AGO du 16/06/2020 a ratifié la désignation de M. Ali Sabri ESSAGHAIER à titre de représentant permanant de La Financière Tunisienne en remplacement du défunt M. Abdelkader ESSAGHAIER et ce pour le reste de son mandat qui prendra fin avec l'AGO qui statuera sur les comptes de l'exercice 2020 et ce à partir du 27/08/2019

' Administrateurs indépendants

" Administrateur représentant des actionnaires minoritaires élu par les actionnaires minoritaires lors de l'AGO du 30 Avril 2018

2.2 Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
FINOR : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Mustapha MEDHIOUB	Immeuble International City Center - Tour des bureaux Centre Urbain Nord - 1082 Tunis. Tél: 70 728 450 Fax : 70 728 405	2016-2018***

*** Mandat renouvelé par l'AGO du 01 Juin 2016

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Cabinet F.M.B.Z – KPMG TUNISIE : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Moncef BOUSSANNOUGUA ZAMMOURI	Les jardins du lac B.P n° 317 Publiposte rue lac Echkel Les Berges du lac 1053 Tunis. Tél: 71 194 344 Fax : 71 281 477	2018-2020*
DELTA CONSULT : Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie représentée par M Said MALLEK	Immeuble SAADI – Tour CD 2ème étage Bureau n°7 et 8 – Menzah IV – 1082 Tunis. Tel : 71 755 035/71 755 024 Fax : 71 753 062	2019-2021**

*Nommé par l'AGO du 30 Avril 2018

** Nommé par l'AGO du 30 Avril 2019

3 Renseignements relatifs à l'émission :

2.3 Décision à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 16/06/2020 a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés d'un montant de Cent Millions de Dinars (100.000.000 DT) sur 2020 et 2021 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni 12/11/2020 a approuvé les modalités et les conditions de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » à savoir :

a. Montant de l'emprunt obligataire : 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars.
La catégorie A est exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 5 000 000 DT (50 000 obligations).

b. Nominal de l'obligation : 100 dinars par Obligation ;

c. Forme d'Obligation : les obligations sont nominatives ;

d. Prix d'émission : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription ;

e. Taux d'intérêt : Catégorie A : 10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur ;
Catégorie B : 10,3% et/ou TMM+3% brut par an au choix du souscripteur.

f. Durée : Catégorie A : 5 ans à moins qu'elles n'aient été préalablement rachetées en bourse
Catégorie B : 5 ans

g. Amortissement normal : Les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la première année pour les deux catégories A et B.

h. Amortissement anticipé par rachat en Bourse	L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse. Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation. Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés. Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû). L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

2.3 Renseignements relatifs à l'opération :

Montant nominal de l'emprunt :

L'emprunt obligataire « HL 2020-03 » est d'un montant de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à 30 000 000 dinars divisé en 200 000 obligations susceptible d'être portées à 300 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2020-03 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

Produit brut et net de l'emprunt subordonné :

Le produit brut du présent emprunt est de 20 000 000 DT et sera susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 DT. Les commissions de placement s'élèvent à 180 000 DT, les frais du Conseil du Marché Financier s'élèvent à 20 000 DT, les frais de la BVMT sont de 24 000 [2] DT, les frais de TUNISIE CLEARING pour la durée de vie de l'emprunt sont estimés à 36 260 [3] DT, les frais divers englobant les frais d'annonce au JORT, les frais de photocopies etc, sont estimés à 7 000 DT, soit un total de frais approximatifs de 267 260 [4] DT et un produit net de l'emprunt de 19 732740DT.

2.4 Période de souscription et de versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **14/12/2020** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **29/01/2021**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (30 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **29/01/2021**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/03/2021**avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

En cas d'excédent d'obligations offertes non demandées par la catégorie A, le reliquat sera affecté à la catégorie B.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

---

[2] L'estimation de ces frais repose sur l'hypothèse que la jouissance et l'introduction de l'emprunt objet de la note d'opération interviendront au quatrième trimestre 2020.

[3] Ces frais sont déterminés sur la base de l'hypothèse que l'emprunt est souscrit à hauteur de 8,33% pour la catégorie A taux fixe, 8,33% pour la catégorie A taux variable, 41,67% pour la catégorie B taux fixe, 41,67% pour la catégorie B taux variable. Il y a lieu de signaler que ces frais sont donnés à titre indicatif sur la base d'un montant collecté de 30 000 000 DT.

[4] Les produits bruts et nets de l'emprunt ainsi que les frais sont calculés pour toute la durée de vie de l'emprunt sur la base d'un montant collecté de 20 000 000 dinars et sont donnés à titre indicatif sauf en ce qui concerne la commission sur émissions nouvelles revenant au CMF qui est calculée automatiquement sur la base du montant maximum de l'emprunt. Le montant de ces produits et de ces frais dépend du montant collecté au moment de la clôture de l'emprunt et de la partie des charges d'intérêt à taux variable et à taux fixe.

2.5 Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions au présent emprunt obligataire et les versements seront reçus à partir du **14/12/2020** auprès de **MAC SA** intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

2.6 But de l'émission :

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, au titre de l'exercice 2020, qui s'élèvent à 180 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2020 est de 30 millions de dinars.

3 Caractéristiques des titres émis :

3.1 Nature, forme et délivrance des titres :

Dénomination de l'emprunt : « HL 2020-03 »

Nature des titres : Titres de créance

Forme des obligations : Nominatives.

Législation sous laquelle les titres sont créés : Les obligations sont soumises aux dispositions du code des sociétés commerciales : Livre 4 – Titre premier – Sous-titre 5 – Chapitre 3 : des obligations.

Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

3.2 Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement :

Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

3.3 Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **29/01/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **29/01/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.4 Date de règlement :

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.5 Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

Pour les catégories A et B d'une durée de 5 ans :

- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **Janvier**de l'année N-1 au mois de **Décembre**de l'année N.
- Taux fixe : Taux annuel brut de **10,3%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter

3.6 Intérêts :

Les intérêts seront payés à terme échu le **29/01** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **29/01/2026**pour les deux catégories A et B**.**

Si le montant souscrit de l'emprunt est de 20 000 000 Dinars :

Le montant total des intérêts serait de **1 545 000 dinars** si l'emprunt était souscrit à hauteur de 5 000 000 dinars dans la catégorie A (sous l'hypothèse que les obligations seront détenues jusqu'à l'échéance) au taux fixe de 10,3%.

Le montant total des intérêts serait de **6 180 000 dinars** si l'emprunt était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux fixe de 10,3%.

Le montant total des intérêts serait de **1 521 000 dinars** si l'emprunt était souscrit à hauteur de 5 000 000 dinars dans la catégorie A (sous l'hypothèse que les obligations seront détenues jusqu'à l'échéance) au taux variable (TMM+3%, en considérant un taux nominal de **7,14%**, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020, à titre indicatif).

S'il était souscrit dans sa globalité dans la catégorie B à taux variable (TMM+3%), le montant des intérêts s'élèverait à **6 084 000 dinars** (en considérant un taux nominal de **7,14%**, calculé sur la base de la moyenne des TMM du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020, à titre indicatif).

3.7 Amortissement normal et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B.

L'emprunt sera amorti en totalité le**29/01/2026** pour les deux catégories A et B.

3.8 Amortissement anticipé par rachat en Bourse :

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachats étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations restant en circulation.

Les obligations ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations maximum de rachat par l'émetteur est de 50 000 obligations avec un prix de rachat ne dépassant pas la valeur nominale d'émission (capital restant dû).

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations rachetées et au nombre d'obligations restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat

3.9 Taux d'intérêt nominal :

Pour les catégories A et B : Un taux fixe de 10,3% brut l'an et/ou Variable (TMM+3%), soit 10,14%. Ce dernier correspond à la moyenne des TMM des 12 derniers mois (à savoir du mois de Novembre 2019 au mois d'Octobre 2020) majorée de 3% (à titre indicatif).

3.10 Prix de remboursement

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

3.11 Paiement

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **29/01**de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **29/01/2022** pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022** pour la catégorie A si les obligations restent en circulation (non rachetées par l'Emetteur).

Le premier remboursement en capital aura lieu le **29/01/2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

3.12 Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,3%** l'an pour les deux catégories A et B.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois d'Octobre 2020 (à titre indicatif), qui est égale à 7,14% ; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10,14% pour les deux catégories A et B. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3%** pour les deux catégories A et B, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.13 Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt subordonné

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « HL 2020-03 » seront émises selon trois catégories :

- Une Catégorie A : sur une durée de **5 ans (à moins que ces obligations n'aient été préalablement rachetées par l'émetteur avant cette date)** ;
- Une Catégorie B : sur une durée de **5 ans** ;

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour les deux catégories A et B.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration s'obtient par la formule suivante :

$$Duration=(\Sigma t*Ft/(1+i)t)/\ \Sigma Ft/(1+i)t$$

Où : T est le nombre de périodes

Ft est le flux de la période t

i est le taux d'intérêt par période

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,652** années pour les deux catégories A et B.

3.14 Garantie :

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

3.15 Notation :

Notation de la société :

Le **25/11/2020**, l'agence de notation Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de « Hannibal Lease », de BB-(tun) à B+ (tun) ainsi la note de la société s'établit comme suit :

- Note à long terme : B+ (tun) ;
- Note à court terme : B (tun) ;
- Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Notation de l'émission :

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note B+ (tun) à la présente émission de la société Hannibal Lease et ce, en date du **13/11/2020.**

Signification des notes nationales :

BB+, BB, BB- (long terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. L'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts reste sensible à l'évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières. Les signes « + » et « - » peuvent être utilisés pour marquer des nuances de qualité.

B (court terme) : Créances pour lesquelles il existe une incertitude quant à l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts par rapport aux autres entités émettrices dans le pays. Cette aptitude au paiement en temps et en heure est très sensible aux évolutions défavorables des conditions économiques et financières.

3.16 Mode de placement :

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par Appel Public à l'Epargne.

Les souscriptions à cet emprunt seront reçues aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance 1053 Les Berges du Lac.

3.17 Organisation de la représentation des obligataires :

Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires.

L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.18 Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996 portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finance 2017, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

4 Renseignements généraux :

3.19 Intermédiaire agréé et mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « HL 2020-03 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie et le taux d'intérêt choisi par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.20 Marché des titres :

Il existe à mi-Novembre 2020, quatorze (14) emprunts obligataires en cours émis par l'émetteur qui sont cotés sur le marché obligataire.

✓HL 2013/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,2% et/ou TMM+2,2% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,35% ;

✓HL 2014/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,8% ;

✓HL 2015/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,7% et/ou TMM+2,3% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2015/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,72% et/ou TMM+2,4% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,92% ;

✓HL 2015/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2016/1 : Pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,45% ;

✓HL 2016/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85% ;

✓HL 2017/1 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

✓HL 2017/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 7,65% et/ou TMM+2,35% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 7,85%.

✓HL 2017/3 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,00% et/ou TMM+2,40% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,25%.

✓HL 2018/1 subordonné : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 8,3% et/ou TMM+2,1% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 8,5% ;

✓HL 2018/2 : Catégorie A : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,15% et/ou TMM+3,5% Catégorie B : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 11,5% ;

✓ HL 2020/1 : emprunt obligataire sans recours à l'Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 11,25% ;

✓ HL 2020/2 : Catégories A et B : pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 10,6% et/ou TMM+3 % Catégorie C : pour une durée de 7 ans dont 2 années de grâce et un taux d'intérêt annuel de 10,7% et/ou TMM+3,25 %.

Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie négociés sur des marchés de titres étrangers.

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2020-03 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.21 Prise en charge des obligations par TUNISIE CLEARING :

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2020-03 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

3.22 Tribunaux compétents en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction du présent emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.23 Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM..

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF, du document de référence « HL 2020 » et de son actualisation enregistrés par le CMF**.**Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le **20/01/2021.**

La note d'opération, le document de référence « HL 2020» ainsi que son actualisation sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de Hannibal Lease, Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman – Les Berges du Lac- 1053 Tunis, de MAC SA, intermédiaire en bourse, Green Center, Bloc C, 2ème étage, Rue du Lac Constance, les Berges du Lac, sur le site internet du CMF : www.cmf.tnet sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4ème trimestre 2020 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet, au plus tard le **20 Janvier 2021**.

2020R02669SANB2

COWATER INDUSTRY

S.A. au capital de 626.400DT

72 rue de Syrie Tunis CP1002

MF : 437750G/A/M/000

CNSS : 207202/10

RC : N°B156431998 Tunis

Suivant PV du conseil d'administration du 12-10-2020, enregistré le 23/10/2020 à la recette des finances bureau Nelson Mandela de Tunis sous le n°20802725 quittance n°M060907 il a été décidé :

Le renouvellement du mandat du P.D.G. M. Ahmed Frih et la reconduction dans ses fonctions conformément à l'article 26 du statut avec les pouvoirs les plus étendus pour une période de 3 ans (2021, 2022 et 2023) et jusqu'à la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2023.

Un exemplaire du PV du CA a été déposé au greffe du registre national des entreprises le 02/11/2020 sous le 202093884.

2020402563SANB2

Nomination du directeur général

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DU PLASTIQUE S.T.I.P

Société anonyme

Au capital social de 13 300 000 DT

Identifiant unique : 0019560 Z

Siège social : Z.I Route Amdoun Béja 9000

Suivant un procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 30 avril 2020 enregistré à la recette des finances 18 rue Arbi Zarrouk Béja le 23 juin 2020 sous Quittance 52024665 Enregistrement 20702307.

Les Administrateurs ont décidé de nommer Monsieur Khaled Gribaa au poste de Directeur Général de la société pour une durée d'une année renouvelable sur décision du Conseil.

Un exemplaire du procès-verbal a été déposé auprès du Registre National des entreprises le 02 novembre 2020.

2020402584SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

TRS

Société anonyme

Au capital social de 5.000 TND

Siège social : Hôtel The Residence, Les Cotes de Carthage Gammarth Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1559522 E

Registre de commerce : B0167552018

Montant de l'augmentation du capital social : 665.000 TND.

Objet social : 1) Autres services de restauration ; 2) Autres activités récréatives et de loisirs.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 novembre 2019 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 3 décembre 2020 sous le numéro AC01942020.

Nombre d'actions à souscrire : 66.500 actions totalement souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 TND chacune.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : les actionnaires auront à toute époque le droit de libérer leurs actions par anticipation mais ils ne pourront prétendre, à raison des versements faits par eux, à aucun intérêt ou premier dividende avant la date fixée pour les appels de fonds.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social. L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : Les fonds provenant de la souscription de l'augmentation de capital vont être libérés à partir des comptes courant actionnaires.

Délai de souscription : 15 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion : Tous les Actionnaires étaient présents lors de cette assemblée générale extraordinaire.

2020402588SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Nomination de commissaire aux comptes

Société : SPECTRA DESIGN CENTER

Siège social : Omar Khyem Z.I Kheireddine La Goulette 2015

Capital : 100 000,000 TND

RC : 1155762B

MF : 1155762 B A M 000

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société SPECTRA DESIGN CENTER en date du 21-10-2020, enregistré à la recette des finances la Goulette en date du 21-10-2020 sous le numéro 20704865 et dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 13/11/2020, les associés ont décidé de désigner Mr Sofien Ben Abid entant que commissaire aux comptes de la société SPECTRA DESIGN CENTER pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2020R02704SRLB2

Sté INTERMED SARL

Capital social : 900.000 DT

Siège social : 35, avenue 20 Mars Ezzahra 2034

MF : 035798P

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 23/5/2020 enregistré à la recette des finances d'Ezzahra le 25/5/2020 sous le n°20700667 quittance n°M017045, il a été publié au centre national du registre des Entreprises le 17/11/2020 sous le n°2020108287

Il a été décidé d'octroyer au gérant les pouvoirs pour contracter des crédits bancaires et hypothéquer.

2020R02709SRLB2

Société International Foods and Drinks SARL

Capital 20 000 Dinars

MF : 1338427 DAM 000

En vertu du PV du 7 octobre 2016 enregistré à la recette des finances Menzeh 6 le 02/11/2016, sous le n°16706862, quittance n°M120812, dont deux copies ont été déposées au tribunal de première instance d'Ariana le 5/5/2017 sous le n°201722676, les associés ont décidé de :

1- L'ouverture d'un local secondaire situé au RC de l'immeuble sis au 6 Avenue de la Liberté Menzeh 5 Ariana.

2020R02713SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE UNIVERSAL ARCHITECTURE

Société unipersonnelle à responsabilité limitée (SUARL)

Capital social : 5000 TND

Identifiant unique : 1165375 Z/A/M/000

Registre de commerce : B0115754210

Siège social : 26, Rue Félicien Challey cité Mahrajène - 1082 Tunis

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 septembre 2020 enregistré à la recette des finances de cité El Mahrajène Tunis en date du 14 septembre 2020 enregistrement n°20804218, quittance n°M058679 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 25 septembre 2020 sous le numéro 202077153. Il a été décidé :

1- La dissolution de la société et la nomination de Mme Meryem El Materi entant que liquidateur de la société.

2020402581SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

En vertu du contrat de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances avenue de l'Indépendance Bardo sous le n°20201678 quittance n°44027 publié dans deux journaux, Mme Saida El Hdhili titulaire de la CIN n°00371609 a cédé à Mr Ammar Lamloum titulaire de la CIN n°03649535 le fonds de commerce sis au 39 Av. de la Liberté Bouchoucha Bardo.

Les oppositions seront acceptées chez l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce.

2020T01199FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances en date du 26/11/2020 sous n°20205055 quittance n°M106189, Latifa Attia a vendu à Najib Aouini la totalité du fonds de commerce destiné pour vente de la viande de volaille et dérivés avec tous les éléments corporels et incorporels sis à El Mrezga km 4.5 route Hammamet Nabeul. Les oppositions seront reçues à l'adresse choisie de la vendeuse sise au local du fast-food sis à El Mrezga Hammamet devant le poste de police, dans 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée au journal "la Presse" le 5/12/2020.

2020R02698FCCC2

Vente d'une part de fonds de commerce

Par un contrat de vente signé entre les parties le 4/11/2020 et enregistré à la recette des finances le 26/11/2020 reçu n°54457 enregistrement n°20202299, et publié dans le journal «Echourouk» du samedi 5/12/2020. Mr Layouni Moncef titulaire de la CIN n°01826587 délivrée le 10/5/2018 a vendu à Mr Zouari Rayen titulaire de la CIN n°09885790 délivrée le 24/11/2016 sa part étant le demi du fonds de commerce du café nommé el faracha exercé au local situé à la rue de l'Environnement Kélibia (Registre de commerce n°51128052016A).

Les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'acheteur dans les vingt jours suivant l'insertion au journal officiel de la République Tunisienne dans le domicile élu par les parties et ce bureau du Maître Layouni Najla Avocate, situé au 88 rue Ibn Khaldoun Kélibia jusqu'à la fin du délai de l'opposition.

2020R02705FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Maître Oueslati Yamina

Avocate à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba - Siliana

Téléfax : 78.871.320

Suivant un contrat de cession de fonds de commerce daté du

30/11/2020 et enregistré le 02/12/2020, n° M014602, sous le numéro 20201887 entre les deux parties Mahbouba Bent Mohamed Ben Salah demeurante à immeuble de cité du ministère de l'éducation B 6 cité la République Siliana vendeuse à Nejah Ben Mohamed Ben Mahmoud Dridi demeurant à Cité Monji Slim Siliana. Les oppositions finiront 20 jours après la date de cette annonce l'objet du fonds est la vente des produits Alimentaires en détail; le domicile des oppositions est chez le nouveau propriétaire du fonds situé à Cité la République - Siliana.

Cette annonce est aussi publiée à «Echourouk» le 4/12/2020.

2020R02706FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé à la municipalité de Siliana le 19/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Siliana le 19/11/2020 sous le reçu n°M036059 enregistrement n°20201302 Madame Soumaya Bent Fraj Ben Ali Samti demeurant à la Rue 4469 Cité Hwas 2051 Hrayria - Tunis, a vendu à Monsieur Wajdi Ben Najib Ben Mustapha Askri demeurant à l'Avenue Habib Themer - Siliana, tout l'ensemble du fonds de commerce exploité comme magasin destiné à vendre des matériaux en fer situé à la Rue Iben Abi Thief-Siliana Nord-Siliana, et enregistré au registre du commerce sous le n°16568847S, avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent s'adresser dans un délai maximum de 20 jours à partir de la date d'annonce de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne auprès de l'acheteur au lieu du fonds sis à la Rue Iben Abi Thief Siliana Nord - Siliana.

Cet avis a été publié au journal Achourouk le 21 novembre 2020.

2020R02707FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 1er décembre 2020 et enregistré à la recette des finances de Cité Ettadhamen le 4 décembre 2020 reçu M081336 et d'enregistrement n°20204373 Monsieur Rami Mallek titulaire de la CIN n°05334448 a vendu et cédé à Monsieur Mohammed El Robaa titulaire de la CIN n°06537842 le fonds de commerce exploité au commerce de ventes des Légumes et Fruits et Alimentations Générales et ses dérivés sis au Magasin numéro 2 de la Résidence NESSRINE - Avenue des Jasmins - Jardins Menzeh 2- Mnihla - Ariana (Gouvernorat de l'Ariana) avec tous ses éléments corporels et incorporels. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce vendu et dans les délais légaux sous peine de forclusion.

Le présent avis a été publié aux journaux quotidiens Le Quotidiens et Echourouk le 10/12/2020.

2020R02710FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant vente par acte sous seing privé rédigé par Boulaabi Faten Avocate à Mourouj 1 avenue Habib Thameur Complexe Jamel enregistré à la recette des finances de Mourouj le 3/12/2020 quittance M067905 sous le n°20204397 Sabri Youssef a vendu à Khamsa Dkhilalli le fonds de commerce sis 01 rue Essanaoubar Mourouj 1 Ben Arous.

Toute opposition pourra être rendue au local objet de ce contrat entre les mains de l'acheteur vingt jours à partir de la date de la publication au JORT.

Le présent extrait est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien pour le 9/12/2020.

2020R02711FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP daté du 25/11/2020, enregistré à la recette des finances Menzah VI le 3/12/2020 quittance n°M104852 et enregistrement n°20206518, la société SINDBAD DISTRIBUTION HANDLING & LOGISTIC - SARL, identifiant unique n°1047255H, siège social immeuble Sindbad 40 rue Sokrat BP 26 zone industrielle Kheredine 2015 el Kram, a vendu à la société MAISON DE SENTEURS DISTRIBUTIONS, - SARL, siège social à la rue des hafsides n°7 bis la Marsa Tunis, identifiant unique n° 1069008N - la totalité du fonds de commerce (fast food) sis à la rue Othman Ibn Affan UV4 bloc 150 Menzah 6.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Dalanda Aouem Sahnoun Avocate prés la cour de cassation rue Aboubaker Elbakri Immeuble LUXOR 2 3ème étage bureau B3.1 Montplaisir Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et Quotidien le 10/12/2020.

2020R02714FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p, dressé par Maître Wajdi Bel Haj Avocat à Sousse le 3/12/2020, enregistré à la recette des finances de Sousse, Rue Victor Hugo, sous le n°20203114, en date du 3/12/2020, Madame Noura Bent Amor Ben Belkacem demeurant à la Rue Kouria El Janoubia Cité Riadh 5 Sousse a vendu à Madame Amani Bent Naceur Ibn Salma, la totalité du fonds de commerce exploité pour tout commerce sis à Sousse, Avenue Jaloul Ben Chérifa avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels pour un prix total de 17.000.000 Dinars.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur, à son domicile élu chez Maître Wajdi Belhadj rue sœur Joséphine, dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion des présentes au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk le 5/12/2020.

2020S01359FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte ssp en date du 30/10/2020 enregistré le 30/11/2020 quittance M015317 Mr Msehli Raouf a cédé à Mr Badri Med Elhechmi un fonds de commerce de Boulangerie connue sous l'enseigne «Boulangerie Amira sis et exploité à cité Ennouhoudh de Hajeb Layoun Kairouan moyennant le prix total de vente 50.000.000 dt. Les oppositions seront reçues dans les 20 jours de la publication légale au J.O.R.T à l'adresse du fonds cédé.

2020S01361FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 24/11/2020, enregistré à la recette des finances Victor Hugo Sousse le 01/12/2020 (reçu n°MO52706, enregistrement n°20203049) Sté AFRICAN RENT CAR identifiant unique 1356420y demeure à la rue Abd Elhamid Elkadi 4000 Sousse Médina, a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue Des Oranges Khezama Est Sousse Jawhara Sousse, destiné pour nettoyages et lavages des voitures à Mr Adel Ben Mohamed Saleh Khalfallah CIN 06153867.

Les oppositions s'effectuent entre les mains de l'acheteur à son adresse sise à la Rue Des Oranges Khezama Est Sousse Jawhara Sousse dans le délai de vingt jours à partir de l'insertion de la publication de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de déchéance.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 6/12/2020.

2020S01363FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 14/11/2020, enregistré à la recette des finances 3 septembre Sousse le 30/11/2020 sous le numéro 20202166 quittance n°M055042 Haifa Louhichi (CIN 09263108) a vendu à Sana Ghanay (CIN 08449946) tout le fonds de commerce exploité comme Alimentation Générale sis à l'Av Abou Hamed Elgazali Bouhsina Sousse. Cette vente sera publiée par l'un des journaux hebdomadaire.

Les oppositions seront accordées pendant les 20 jours qui suivent la publication de cet avis au JORT et ce au domicile du fonds de commerce sis à l'Av. Abou Hamed Elgazali Bouhsina.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 8/12/2020.

2020S01364FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 27 novembre 2020 enregistré à la recette des finances de Ksar Hellal en date du 30 novembre 2017 sous le n°20201910 quittance 057247 Monsieur Souheil Chakroun titulaire de CIN 06865828 a vendu la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local n°2 sis à la Rue Mohamed Ganouni Ksar Hellal destiné à la vente de fast-food à Madame Emna Mama titulaire de CIN 04050725.

Les oppositions se feront entre les mains du vendeur sis à la Rue Elrouky Cité Riahad 1 Ksar Hellal dans le délai légal de 20 jours à partir de la publication légale.

2020S01368FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 7/9/2020, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 16/9/2020, sous n°20202033, quittance M042072, Mr Sabeur Daboussi, titulaire de la CIN n°07819100 et demeurant au 02 Avenue 02 Mars - Manouba, a vendu et cédé à Mr Karim Ben Taleb, titulaire de la CIN n°04654761, et demeurant au 27 Rue 4144 Cité Ezzouhour Tunis et représenté par son père Mr Hassoumi Ben Taleb, selon procuration enregistrée à la recette des finances de Cité Ezzouhour le 7/01/2015 sous n°15800031, la totalité du fonds de commerce du local destiné Pâtisserie dénommé «Pâtisserie Hachicha» sis à l'Avenue Khézama - Khézama Est-Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au cabinet de maître Mohamed Walid Ezzani sis à n°2 Rue Argentine - Imm. Argentina-2ème étage Belvédère - Tunis dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le quotidien du 8/12/2020.

2020S01375FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé en date du 30/11/2020, enregistré à la recette des finances de Monastir le 01/12/2020, quittance n°M056690, enregistrement n°20205772, Mr Laaroussi Bouraoui, résident à la rue d'Alger Monastir, a vendu à Mme Eya Sayadi, résidente à cité 7 n°114 Monastir, la totalité du fonds de commerce ayant l'unique identifiant au registre national des entreprises sous le n°1235237E et exploité au local sis à cité Remada Monastir, avec tous ses éléments corporels et incorporels et qui consiste au commerce de viande et des produits carnés en détail.

Les oppositions devront être effectuées conformément à la loi dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion au JORT au local du vendeur.

Un extrait du présent avis a été publié au journal Echourouk dans son édition du 5 décembre 2020.

2020S01376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp enregistré à Ksibet Mediouni le 7/12/2020 Qn°M026252 n° d'enreg 20201229 Mr Karim Lahouel a vendu à la Sté LEPTIS représentée par Mr Karim Mrad le fonds de commerce du local de commerce sis à la rue Habib Bourguiba Ksibet El Mediouni.

Les oppositions seront envoyées à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au j.o.r.t.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 9/12/2020.

2020S01382FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Gremda Sfax le 24/11/2020 n° de quittance MO75553 n° d'enregistrement 20202245 Alia Zouoioui demeurant à la route Taheur Sfar n°219 Gremda Sfax a vendu à Lilia Hamza demeurant à la route Kairouan n°389 Gremda Sfax la totalité du fonds de commerce sis à la route de Lafrane km 1.5 Sfax à coté boulangerie Damak exploité pour la vente des produits alimentaires et épiceries nommé Cap Dar Hamza.

Il a été élu le lieu où est exploité le fonds demeurant à la route de Lafrane Km 1.5 à coté boulangerie Damak où seront reçues les oppositions dans un délai de 20 jours

au plus tard à partir de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne et où a été déposé un exemplaire du contrat de vente.

Le présent extrait a été publié aux journaux le Quotidien et Al chourouk du 3/12/2020.

2020X01754FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sakiet Eddaer Sfax le 02/12/2020 sous le n°20201426, quittance n°M048706, Madame Maha Kallel a vendu à Monsieur Hatem Siala tout le fonds de commerce exploité au local à la Route de Mahdia km 6 Sfax avec ses éléments corporels et incorporels destiné à la vente de meubles.

Les oppositions se feront dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T à l'adresse de la vendeuse Cité Ennour Sakiet Eddaer Sfax.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh du 5 /12/2020.

2020X01755FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Midoun en date du 11/11/2020 quittance n°MO52474 sous numéro 20203215, Mr Hédi Kerchaoui carte d'identité nationale n°03565564 a vendu tout le fonds de commerce avec tous ses éléments matériaux et moraux sis à Robbana Midoun Djerba à Mme Hajer Kerchaoui carte d'identité nationale n°13412508 dont l'activité vente alimentation générale.

Acceptation des objections au plus tard vingt jours à compter de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk en date du 28/11/2020.

2020X01758FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 4/11/2020 enregistré le 5/11/2020 sous le n°20203414 (reçu n°M100633) rédigé par Maître Mourad Ziadi l'Avocat à Sfax Mr Mohamed Louati demeurant au complexe "ELintilaka Centre" 5ème appartement n°2 Sfax.

A vendu à Mr Rached Besbes demeurant à la route de Tunis km 2.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité au local n°9 complexe «ELintilaka Centre» rez-de-chaussée avenue Elhabib Achour Sfax inscrit au registre de commerce au tribunal de première instance de Sfax sous N° : A 142111997 et l'identifiant unique n°1628007/A destiné au commerce de montres est horloges avec tous ses éléments matériels et moraux.

Toutes les oppositions seront reçues, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur au domicile élu soit le local du fonds de commerce sis au local n°9 complexe «El Intilaka Centre» rez-de-chaussée avenue Elhabib Achour Sfax dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Attendu que cette vente est déjà déposée au local du fonds de commerce et publiée au journal quotidien «Echourouk» du 7/11/2020 page 26.

2020X01760FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Hammami Noomen Avocat à la cassation daté le 16/11/2020 et enregistré à la recette des finances de Bizerte le 16/11/2020 sous le numéro 20202766, quittance n°MO50202 Boughanmi Amor, CIN n°0364853 demeurant Borj Ghemez Bizerte a cédé à El Boughanmi Ibtisem CIN n°09000350 demeurant Hay Nakhla 1 Ain Maryam Bizerte la totalité du fonds de commerce Café El Kadisia exploité au local sis à la route El Nadhour Hay Nakhla 3 Bizerte.

Toute opposition sera faite dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition de cette annonce au JORT entre les mains de l'acheteuse au local du fonds de commerce indiqué.

Le même avis a été publié au journal Achourouk le 20/11/2020.

2020X01761FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 18/3/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine le 5/4/2019, quittance n°M042535 Monsieur Mohamed Ben Othmen Elmahthi CIN n°03570556 a vendu à monsieur Ezzedine Ben Taher Elhattai CIN n°09109910 la totalité du fonds de commerce destiné au commerce sis à la Rue 7 Novembre Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur sus-cité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens Achourouk et Le Quotidien du mercredi 24/4/2019.

2020X01762FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/11/2019 enregistré à la recette des finances de Médenine le 11/12/2019, quittance n°M114038 Monsieur Ali Ben Amor Sakri CIN n°03554016 a vendu à monsieur Mourad Ben Mosbah Elnairi CIN n°05074789 la totalité du fonds de commerce destiné au commerce sis à la Rue Habib Bourguiba Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur suscité à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a également été publié aux quotidiens Achourouk et Le Quotidien du vendredi 14/02/2020.

2020X01763FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente rédigé en date du 24/11/2020 légalisation de signature en date du 25/11/2020 enregistrée à la recette des finances Kebeli le 30/11/2020, quittance n°M020918, enregistrement n° 20206516, Boujlida Tarek demeurant à Bechri Souk Lahad Kebeli, CIN

n°04861891 a vendu à Frija Ali demeurant à Bechni El Faouar Kebeli CIN n°04878645 la totalité du fonds de commerce d'un Restaurant Pizzeria lui revenant avec tous ses éléments corporels et incorporels, Rue 03 Septembre 4200 Kebeli.

Toutes les oppositions seront recevables chez l'acheteur au Bechni El Faouar Kebeli dans un délai de vingt jours à compter de la date de publication de présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 3/12/2020.

2020X01764FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé rédigé par maître Mabrouk Kossentini en date 30/11/2020, enregistré le 3/12/2020, quittance n°M082387, enregistrement n°20203672. Mr Néji Ben Mokhtar Chtioui a vendu à Mr Hamed Ben Habib Ben Ammar la totalité du fonds de commerce sis à la rue Jamel Eddine Afghani n°45 Poudrière Sfax avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans la vente des carburants et des ustensiles ménagers.

Toutes oppositions seront admises auprès de l'acheteur domicilié au lieu du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 5/12/2020.

2020X01765FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 14/11/2020 enregistré à la recette des finances de Gremda le 19/11/2020 sous le n°20202221 quittance n°M074920 le Magasin du Sud représenté par son représentant légal son Identifiant unique 1184709H a vendu à Mme Wafa Bou jelben titulaire de la CIN n°08840249 la totalité du fonds de commerce exploité au commerce de meubles et Ameublement en détail sis à Ceinture Bourguiba Km 3 Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours de la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc 8 5ème étage bureau 4 Sfax El Jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «Essabeh» sous le n°22889 en date du 26/11/2020.

2020X01766FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 20/11/2020 enregistré à la recette des finances de Gafssa le 23/11/2020 sous le n°20205107 quittance n°M031817 Mr Khaled Bou Jelben titulaire de la CIN n°01232083 a vendu au Magasin du Sud représenté par son représentant légal la totalité du fonds de commerce exploité en commerce du meubles et Ameublement en détail sis à l'avenue Abou El Kacem Chebbi prés du souk central de Gafsa, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El Jadida.

Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «Essabeh» sous le n°22889 en date du 26/10/2020.

2020X01767FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Avis de vente sous seing privé en date du 21/8/2020 enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet Gabès le 26/8/2020 quittance n°36780, enregistrement n°20204579 monsieur Naçar Ben Hachmi Edhahak cin 03338479 du 22/9/2015 résident d'habitude au 68 rue Anbar Gabès a vendu à monsieur Anwar Ben Ejilani Ben Fadai Elhaj Yahya né le 14/03/1992 CIN n°13225055 du 31/7/2019 la totalité du fonds de Café de première catégorie nommé «café el medina» sis à la rue Slah Eddine el Ayoubi Gabès enregistré au registre de commerce au profit du tribunal de première instance Gabès sous le numéro A22147292017 au prix quinze milles dinars.

Le fonds de commerce contient les éléments corporels et incorporels.

Pour toute opposition dans le délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne s'adresser au vendeur monsieur Naçar Ben Hachmi Edhahak dans son adresse 68 rue Anbar Gabès.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 10/9/2020.

2020X01768FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte de donation d'un fonds de commerce du 16/12/2019 enregistré à la recette des finances Sakit Ezzit le 02/3/2020 sous le n°M015356 par les deux notaires Khaled Ben Hamida et Sameh Jarraya.

Monsieur Sofiene Trabeslsi CIN 08183596 donne à son père Mounir Trabelsi CIN 01015376 donation d'un fonds de commerce boutique d'électricité située à la route Tunis oued Graoua Sfax.

Les oppositions se font à l'adresse de local vingt jours de la parution au Jort.

Cette annonce a été publiée au journal "Essabeh" le 13/11/2020.

2020X01772FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date le 30/11/2020 enregistré à la recette des finances El Hancha Sfax en date du 4/12/2020 sous le n°20200689 quittance M021530 Mme Missa Bent Mohamed Taher Marwane et Walid et Mohamed Wael fils de Mohamed Rached Fkih les deux premiers demeurant à la route Elain km 2 impasse Ennouri Sfax le troisième avenue Ahmed Ben Miled Imm Essafa Sfax Eljadida ont vendu la totalité de leurs quotte part légitime du fonds de commerce d'une pharmacie de vente des médicaments catégorie A avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba El Hencha Sfax à Wissem Ben Mohamed Rached Fkih demeurant route Elain km 2 impasse Ennouri Sfax.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées à l'acquéreur du fonds

de commerce à son adresse sus-indiquée dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel sous peine de forclusion.

Le présent avis est déjà paru au journal Essabah du 8/12/2020.

2020X01773FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/11/2020 enregistré à la recette des finances route de Grimda Sfax le 25/11/2020 sous le n°20202263 Quittance M075806 Monsieur Ali Slimani et Madame Samia Bouzidi demeurant cité elkhadra Sidi Bouzid, ont vendu à Monsieur Zoheir Douzi demeurant à la route Grimda km2.5 Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de volaille et des poules. Le local sis à la route Afrane km 1.5 Sfax.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt (20) jours qui suivent la date de publication du présent avis au journal officiel entre les mains de Zouheir Douzi demeurant à la route Grimda km2.5 Sfax.

Le présent avis a été publié au journal quotidien "Le Quotidien" du 6/12/2020.

2020X01774FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P. du 3/12/2020 enregistré à la recette des finances Boulbeba Mrabet Gabès le 4/12/2020 reçu M052058 n°20207182, Monsieur Thebet Haykel a cédé à Monsieur Jaber Taha la totalité du fonds de commerce exploité à la vente de machines électroniques et de leurs pièces détachées sis au 125 rue Habib Bourguiba Gabès.

Le fonds contient des éléments corporels et incorporels.

Dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion de cette publication, les oppositions doivent être remises entre les mains de l'acheteur sis au 50 rue Almârifa Gabès.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien" et "Echourouk" du 9 décembre 2020.

2020X01777FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 29-9-2020, enregistré à la recette des finances Kebili le 29-9-2020 sous le n°20205375, quittance n°M017210, Madame Ezohra Bent Mohamed Ben Ali Massaoud, demeurant numéro 19 Nahj al Shabab Kebili de Kibili, inscrit au registre de commerce Kebili de Kebili sous le n°1046520/B, matricule fiscal n°1046520/B, CIN n°04877143 a vendu à Houcine Ben Ali Ben Enouri Ksib, demeurant à Nahj Ali Al-Balhawan, numéro 21, Kebili, Kebili, CIN n°04851429, la totalité du fonds de commerce destiné au bois et dérivés sis à la rue de Tozeur de Kebili 4200.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Maître Mohamed Belhadef Avocat, Immeuble Elons intersection rues Nalout et 03 Septembre 2ème étage Kebili et ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 4-10-2020 au journal Echourouk.

2020X01778FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Maamoun Tarek Avocat à la cour ayant son étude à l'avenue Sadra Baal Tozeur enregistré à la recette des finances de Tozeur le 25/9/2020 folio 2020 case 26261 registre 20202193 Mme Safia Dar Jdida a vendu à Mr Houcine Mansouri la totalité du fonds de commerce sis à la Route de l'Aéroport Tozeur.

Les oppositions doivent se faire à l'adresse du fonds de commerce sis à la Route de l'Aéroport Tozeur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Un extrait de vente a été publié au journal Achourouk le 02/10/2020 IP 220/8733.

2020X01779FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 26/11/2020 enregistré à la recette des finances de Médenine le 27/11/2020 sous le n°20203482, quittance n°M086450, Mr Ali Harich CIN n°03421663 a vendu à la Sté Nouvelle Technologie Moderne de Sécurité la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits électroniques sis à Cité Ezzouhour Rue El Fell Médenine et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du Maître Ali Nouar Avocat dans son adresse à Immeuble Ettaoufik Médenine, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

La vente a été annoncée dans le journal Al Shourouk le 02/12/2020.

2020X01780FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé le 23/11/2020 et le 26/11/2020, enregistré à la recette des finances Djerba le 01/12/2020, Quittance n°M083563, enregistrement n°20204076, Sami Ben Annan Ben Massoud Dayekh, titulaire à la CIN n°05719854, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1059074T, demeurant à Melita Djerba Médenine a vendu à la société les abattoirs Chahia, SARL, inscrit au registre national des entreprises sous le n°1490413B, son siège social est sis à la route Sidi Salem km 1.5 - 3000 Sfax Médina Sfax; la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente des viandes blanche dans la boutique n°02 du complexe commercial Annan rond-point Chiraa rue Saleh Ben Youssef Houmet Souk Djerba.

Les oppositions doivent être faites au cabinet de Maître Ahmed Ennouri, Avocat, sis à 27 rue Habib Achour Imm Anis Sfax, dans un délai ne dépassant pas les vingt jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal «Assabah» du 8/12/2020.

2020X01781FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte en date du 02/12/2019 enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 21/9/2020 sous le n°20203533 reçu n°M080765,

Monsieur Lotfi Ben Mokhtar Ben Miiza a vendu la totalité du fonds de commerce à la société ALPHA DISTRIBUTION TUNISIE sis 24 rue Om Kalthoum Bab Bhar destiné à la vente des produits alimentaires avec tous ses composants corporels et incorporels. Toute opposition doit être signifiée à Mr Tarek Ben Belgacem gérant de société sis à 24 rue Om Kalthoum Bab Bhar dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Alchourouk n°10677 du 26/11/2020.

2020402540FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 01/12/2020 enregistré à la recette des finances de Menzel Bourguiba le 02/12/2020 sous n°20202440 Quittance N°M056285, Mme Feten Amraoui demeurant cité SPROLS n°411 - Médina Jadida, a vendu à Mr Mohamed Amine Gasmi la totalité du fonds de commerce exploité entant que salon de thé et café sis au n°59 Rue Houcine Bouzayene - Menzel Bourguiba, dans la totalité de ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition se fera dans les délais de 20 jours à partir de cette publication entre les mains de maître Chtioui Olfa, MF 797992B, située au n°51, Rue de Palestine - Tunis.

2020402585FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 11/4/2019 enregistré à la recette des finances Kalaat Andalous le 28/5/2019, reçu n°018849, enregistrement n°19200844, la société les héritiers Hamadi Hichri, titulaire de l'identifiant unique n°1550350N, a vendu la totalité du fonds de commerce sis au pont de Bizerte Kalaat Andalous à Issam Ben Othmane.

Les oppositions au paiement de cette vente sont acceptées par l'acheteur à son domicile à 6 rue Chaari Borj Louzir Ariana, dans un délai de 20 jours après la publication de vente dans le JORT.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Echourouk et Le Quotidien le 9/12/2020.

2020402589FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce (Gérance libre)

Société "Dai Savastani"

MF : 1694849H

Suivant acte sous seing privé légalisé de signature en date de 24 novembre 2020 à la municipalité la Marsa enregistré à la recette des finances de la Marsa, le 25 novembre 2020 quittance n°111820 enregistrement n°20306364. Société "Animation et Loisirs" représentée par son gérant Mr Mohamed Fouad El Achi a loué à la société "Dai Savastani" représentée par son gérant Mr Ahmed Harguel la totalité du fonds de commerce lui revenant, dont le local situé au rez-de-chaussée au 09, Rue Ali El Belahouan La Marsa à partir du 01/12/2020 jusqu'au 30/11/2022 destiné à la restauration. La location sera renouvelée tacitement entre les deux parties avec les mêmes conditions et la même période.

2020T01200FCCC3

CONTRAT DE MANDAT LIBRE

(en cours de constitution)

Sté unipersonnelle à responsabilité limitée

La Petite Perruche Rue Assad Ibn El Fourat Hammamet 8050

En vertu du contrat fait le 02 décembre 2020, enregistré à la recette des finances Hammamet à la date de 3 décembre 2020 sous le numéro 20305198 quittance n°m108228, un contrat de mandat libre a été effectué entre Mme Abir Bt Fathi b Mohamed Mbarki Ep Souheil El Chtobri, CIN n°09811618, et la société La Petite Perruche, représentée par Mr Abd El Hmid Elnouri, Pour tout fonds de commerce exploité à la rue de Assad Ibn El Fourrat, enregistré au registre national des entreprises sous n°1214415/P, son activité est la restauration et son nom commercial est «LA PETITE PERUCHE».

La durée du contrat est de 10 ans renouvelables, à compter du 01/01/2021.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 6/12/2020.

2020R02701FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte s.s.p en date du 26/11/2020 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 30/11/2020 quittance n°M064684, numéro d'enregistrement 20302776, Madame Methneni Ibtissem a loué à Monsieur Hamza Hindaoui la totalité du fonds de commerce exploité dans le prêt à porter sise au complexe commercial II à Kairouan.

Cette annonce a été publiée dans les journaux "Echourouk" et "Le Quotidien" le 02/12/2020.

2020S01356FCCC3

Location d'un fonds de commerce

La location gérance du fonds de commerce du restaurant "Okla Khafifa" sis et exploité à la Rue Elmarsa Hajeb Layoun Kairouan confiée par un acte ssp en date du 20/11/2020 enregistré par le receveur des finances de Hajeb Layoun Kairouan quittance M014942 entre Mr Memni Salem (propriétaire) et Mr Louati Mohammed (locataire) pour une période de 5 ans qui commence le 01/12/2020 et finira le 01/12/2025.

2020S01362FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/10/2018, enregistré à la recette des finances Djerba le 27/11/2020, numéro d'enregistrement 20304069, numéro de reçu M083511, la Société de Gestion Hôtelière et Commerciale «HAROUN», représentée par sa gérante Madame Wassila M'sallem, demeurant à Houmet Souk Djerba, a loué la totalité du fonds de commerce à usage : Restaurant et Bar, sis à l'Hôtel Haroun zone touristique Houmet Souk Djerba, avec ses éléments corporels et incorporels, et ce à la Société Gestion Hôtelière et Commerciale «INES», représentée par son gérant Monsieur Nabil Habli, demeurant à Houmet Souk Djerba, selon les conditions indiquées au dit

contrat. Toutes les oppositions doivent êtres faites à l'adresse du fonds de commerce sis à l'Hôtel Haroun zone touristique Houmet Souk Djerba dans les délais légaux : 20 jours de la date de la publication de cet avis à la même adresse de local.

Cette annonce a été publiée au journal «le Quotidien» en date du 4/12/2020.

2020X01757FCCC3

Contrat de location gérance

Par acte sous seing privé rédigé par l'avocat Maître Ahmed Darragi, signé à la municipalité de cité el Khadhra le 25/12/2017 et enregistré à la recette des finances el Charguia le 10/01/2018 sous le numéro 18300159 reçu numéro 4427, Mr. Nizar Garga a conclu un contrat de location gérance avec Nasseredine el Dhawedi concernant le fonds de commerce sis au numéro 55 (16 auparavant) rue Taieb Sayela (8200 auparavant) consacré pour l'activité de diagnostic des moteurs.

Cet avis a été publié aux journaux el Chourouk et le Quotidien 28/11/2020.

2020402582FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP, enregistré à la recette des finances Menzah VI le 31-12-2019 quittance n°165011 sous le n°19308639, Monsieur Mawene Ben Mohamed Lassaad Boukhchina, Tunisien, Titulaire de CIN n°08713818 délivrée à Tunis le 10-11-2015, commerçant, RNE n°A0314732010, représenté dans ce contrat par son père Monsieur Mohamed Lassaad Boukhchina, Titulaire de CIN n°00696614 délivrée le 3/5/2003, par une procuration rédigée le 20-12-2015 avec signature légalisée le 22-12-2015 enregistré à la recette des finances Menzah VI le 6-01-2016, Quittance n°001364 sous le n°16800057;

Loue en gérance libre à Monsieur Alaa Eddine Ben Salah El Amri, Tunisien, CIN n°07460325 délivrée à Tunis le 4/10/2012, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'activité de restauration et pizzeria ; Enregistré au registre national des entreprises sous le n°1126509C, exploité à la Résidence Yougurta, Magasin n°7, Rue Mehrez Chirat. Cité Ennasr II, Ariana ; Pour une période de trois années renouvelable par tacite reconduction et pour un montant mensuel de trois mille Dinars (3000,000) Dinars.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 10 décembre 2020.

2020402583FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom : Association Amicale des Forces de Sécurité Intérieur

Sujet : Amicale

Siège social : 31, rue Italie, appt n°303, bureau n°05 - Tunis.

Objectifs :

1) Œuvrer au renforcement des liens entre tous les agents et cadres des forces de sécurité intérieure de toutes sortes à travers les activités culturelles et sociales qu'elles mènent

2) L'intérêt aux affaires sociales au profit des agents et cadres des forces de sécurité intérieure

3) Définir les efforts et les cadres de ses agents dans tous les domaines socio-culturels

4) Travailler sur la coopération et le partenariat avec des associations similaires conformément aux textes légaux en vigueur

Le Président : Ahmed Mouradi

Vice-président : Belhassen Hentati

Trésorier : Karem Ben Salah.

2020T01198APSF1

Constitution d'une association

Association : Association ZERIEB pour l'Art de l'Enfant.

Objectif :

1) Contribuer au développement du sens créatif des enfants

2) Contribuer à la découverte de talents

3) Contribuer à la prise de conscience de l'importance de la culture nationale loin de l'extrémisme.

4) Contribuer à la sensibilisation à la conservation de l'environnement et du climat.

5) Contribuer à la promotion et au soutien de l'administration locale pour informer les enfants.

Adresse : 21, Av 20 Novembre - cité el Fawz Mourouj 5 - Ben Arous

Président : Noureddine Abidi

Secrétaire GI : Youssef Nouioui

Trésorière : Saida Mabrouk.

2020R02683APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association du Transport de Tunis Cultures Sport et Travail

Adresse : 33 Avenue du Japon - Montplaisir Tunis B.P. 1073

Objet : Cultures et Divertissements.

Objectifs :

- La participation aux missions de développement des activités culturelles, sportives et de divertissements.

- Motiver et encourager les initiatives visant à rendre les activités culturelles et de divertissement accessibles aux agents, aux cadres et à leurs familles.

Comité de l'Association :

Mohamed Marouéne Yazid : Président

Mohamed Sboui : Vice Président

Wahid Yacoubi : Trésorier

Lotfi Tergaouchi : Secrétaire général

Cheker Sassi : Membre chargé des sports individuels

Belgacem el Hrizi : Membre chargé des sports collectifs.

2020R02686APSF1

Constitution d'une association

Nom : l'éclair Sportif Tunisien

Siège social : Rue 3024 N - 46 Cité Hlel

Les objectifs : La Construction et l'encadrement des Jeunes au niveau de l'amélioration des efforts physiques et techniques pour le développement à haut niveau sportif et discipline.

Présidente : Alia Ben Salah

Trésorier : Bilel El Werzli.

Les Membres :

El Khezri Stiti - Bilel El Werzli

2020R02699APSF1

Constitution d'une association

Le 4 octobre 1920 il a été constitué une association omni-sportive dénommée «Club Africain» ayant son siège social sis 57 Avenue Bab Djadid Tunis, dont l'actualisation a été faite selon les statuts datant du 25/10/1960 et conformément à l'article 06 de la loi des associations du 7 Novembre 1959 et le visa n°2952, il est approuvé à l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 septembre 2014 enregistré à la recette des finances rue el Jazira le 3/10/2014, sous le numéro 14702914, quittance n°M061315.

2020R02724APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Club Mourouj Sport Boules.

Objet : Sportif.

But : Activer les Sports Familiaux et Scolaires

Siège : Parcours de santé Mourouj 5.

Président : Ouni Yassine.

Secrétaire Générale : Jalel Hajer.

Trésorier : Jradi Kamel.

2020R02725APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association des Journées Economiques et Financières

Appliquées - JEFA

Sujet : Association scientifique

Adresse : Faculté des sciences économiques et de gestion de Mahdia

N° et date de dépôt : 31/8/2020-RR291127106TN

Objectifs : Participer au développement de l'activité scientifique et à l'organisation des conférences et séminaires scientifiques et organiser des ateliers de formation et des activités de divertissement au profit de ses adhérents.

Bureau :

Président : Faouzi Sboui

Secrétaire général : Noureddine Ahmed

Trésorier : Mehrez Ben Slama.

2020S01360APSF1

Constitution d'une association

En date du 9/10/2018, il a été convenu de constituer une association culturelle nommée «Voix du Théâtre de Kerker», sise à Kerker, 5112 Route de Sousse Mahdia, ayant pour objet l'organisation des spectacles théâtraux. Un P.V a été rédigé en l'affaire par l'huissier de justice Adel Barka le 27/02/2019, n°38745.

La dite association est dirigée par :

Mr Hamza Saad : Président

Mme Hadil Mansour : Secrétaire générale

Mme Rachida Saad : Trésorière.

2020S01367APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association scientifique de l'innovation pédagogique

Objet : Scientifique

But : Participer au renforcement des capacités scientifiques et élaboration des projets de recherche dans le domaine pédagogique.

Siège : Ecole supérieure des sciences et techniques de la santé de Monastir

Date du dépôt : 7 décembre 2020

Président : Mr Chawki Loussaief

Secrétaire générale : Mme Yousra Bennour

Trésorière : Mme Amel Atig.

2020S01369APSF1

Constitution d'une association

Club sportif des unités d'intervention policière de Gabès

Le nom de l'association :

Club sportif des unités d'intervention policière de Gabès.

Ses objectifs :

Orienter les jeunes et faire progresser le sport.

Adresse :

Le régiment régional pour le maintien de l'ordre à Gabès.

Conseil d'administration :

- Président de l'association : Walid Ben Mahmoud.

- Secrétaire général : Jamal Saiidi.

- Trésorier : Fraj Dhahri.

Numéro d'ordre CRJSSE Gabès : 2020/2035.

2020X01756APSF1

Homologation de résolutions

Assemblée générale de l'association syndicale des propriétaires de

L'Immeuble Medina Center 1 et 2

En vertu de l'assemblée générale du syndicat de l'Immeuble Medina Center 1 et 2 réunie le 20/11/2020 et dont le PV a été enregistré à la recette des finances Route de Tunis le 3/12/2020 sous le n°20803651 selon la quittance n°MO082191, les propriétaires membres à l'association syndicale de l'Immeuble Medina Center 1 et 2 ont approuvé à l'unanimité le rapport financier et le rapport moral présentés par le comité syndical partant et ont élu les nouveaux membres du nouveau comité syndical constitué par Monsieur Amir Hammami en qualité de président et par les membres Mme Imen Boulila, Mr Youssef Ltayef, Mr Nomen Chaaben.

2020X01759APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un navire aux enchères publiques

Maître Marnissi Lamia

Avocat à la cour de cassation

Rue Roi Houssine Hechmi - Nabeul

Immatricule fiscal n° : 937278LAP000

Nom du poursuivant : Agence des ports et des installations de pêche représentée par son gérant inscrite au registre de commerce sous le n°B191761998 siège social sis port de pêche de la Goulette Tunis élisant domicile pour les besoins de la présente cause chez Maître Marnissi Lamia avocate à la cour de cassation Rue Roi Houssine Hechmi Nabeul.

Partie saisie : Abdel Hamid Ben Abdallah, titulaire de carte d'identité n°00429063 sis à la rue Sidi Dhrif Marsa-Tunis

Titre en vertu du quel il agit : Jugement rendu par le tribunal de première instance de Nabeul sous le ne 10736 en date du 17-12-2019

Caractéristiques du navire saisi : portant le nom "CHLOETTA" se trouve actuellement au port de Kelibia longueur 20m. Immatriculé à l'étranger sous le n°SSR84515 "type de navire de moteur type "Yacht à moteur".

Mise à prix et conditions de la vente : la valeur de navire saisi est cent cinquante mille dinars (150.000.000) sans compter les frais de poursuite.

Conditions de vente : La vente sera attribuée au dernier offrant avec l'obligation de son coté de déposer le montant d'achat à la caisse de dépôts et consignation à la trésorerie dans le délai prévu à l'article 121 du code de commerce maritime ainsi que les frais de poursuite qui seront payés à l'avocat susvisé séparément au premier montant.

Date et lieux de l'enchère : Lundi 11/01/2021 à 9 h du matin à la salle d'audience au tribunal de première instance de Nabeul et pour plus de renseignements contacter l'avocat poursuivant Maître Marnissi Lamia.

2020R02708VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un fonds de commerce

Matricule unique : 0543924F

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques la totalité du fonds de commerce suivant le jugement n°42820 du 13-3-2020 au profit de Mr Mzghini Walid tout le F.C avec ses éléments corporels et incorporels appartenant à Mr Abba Hatem (CIN 00227438) sis à angle avenue Londra n°27 et rue Matwiya Tunis.

La vente aura lieu le mardi (29-12-2020) à 11h à l'adresse sus indiquée le prix d'ouverture global du F.C est fixé de (81.827 ,000 D).

Pour tous renseignements s'adresser au bureau de l'H.J maître Jebir Naoufel 175, Avenue Habib Bourguiba Kram - Tunis - (tel 71 275 660).

2020R02715VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Partie poursuivante : Banque tuniso-libyenne, Rne B197871996, siège social immeuble BTL boulevard de la terre centre urbain Nord Tunis.

La partie poursuivie : Zied Charfeddine, demeure Ksibet el medyouni,

Avocat poursuivant : Maître Boussemma Faker, avocat à la cour de cassation dont le siège est à l'avenue de la république Teboulba.

L'immeuble saisi : les 2 parcelles n°14 et 15 à Boumerdes rue Mahdia la première parcelle n°14 et de surface 472 m² et la deuxième de 450 m².

Ladite propriété est nanti à la banque poursuite.

Mise à prix : Après la déduction de 40% est fixée pour la parcelle n°14 "56 640 dinars" et "62.100 Dinars" pour la parcelle n°15 Outre les frais d'exécution et d'adjudication fixés par le tribunal.

Date de l'adjudication : le lundi 18/01/2021 à partir de neuf heures à la salle d'audience réservée aux adjudications immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de bien à vendre : tous les jours, et il est possible de consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première instance de Mahdia ou au cabinet de l'avocat poursuivant.

Les enchères se font par l'intermédiaire d'avocats et pour y participer il faut se prévaloir de la consignation du tiers du prix introductif à la caisse de dépôt et de consignation ou de la production d'un chèque certifié ou d'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation du gouverneur de la région.

2020S01377VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Kallel Ilyes

Poursuivant : COMPTOIRE D'EQUIPEMENT GENERAL EN GROS, société à responsabilité limitée au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le numéro B168841997, sis 23, Rue Magida Boulila Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Elyes Kallel avocat à Sfax, 27 rue Hédi Chaker Sfax.

Matricule fiscal : 535552AP000.

Partie saisie : - Habib Ben Mohamed Ben Khlifa Kammoun, CIN 01174445 quincaillerie et vente de matériel agricole en gros sis à la route de Tunis Zanket Najahat 3021 Sakiet Ezzit Sfax en tant que caution hypothécaire.

L'immeuble saisi : Il sera procédé le lundi 11/01/2021 à 9h du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax sis à l'avenue Victor Hugo à la vente d'un terrain de 930 m² sis à la route de Tunis zanket Najahat 3021 Sakiet Ezzit, sur lequel est bâtie une villa objet de 179 m² constituée de 3 chambres, un couloir liant un séjour, un hall, une salle de bain, et la cuisine avec un mejel, il y'a aussi une véranda et des escaliers menant à une chambre à l'étage.

Les hypothèques gui grèvent l'immeuble : hypothèque de premier rang au profit du COMPTOIRE D'EQUIPEMENT GENERAL EN GROS mentionnée par acte notarié sur le titre de propriété et portée par 2 notaires Istabrak Ben Salah et Faten Jabberi en vertu de l'article 279 du code des droits réels.

Et ce en garantie de la dette de son fils Oussema Ben Habib Ben Mohamed Kammoun s'élevant à 70.000.000 DT outre les intérêts et les frais.

Mise à prix : Le prix de l'immeuble saisi est fixé à cent soixante sept mille dinars (167.000.000Dt) selon l'évaluation de l'expert Moncef Dammak auquel s'ajoutent les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tout autre renseignement, s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax sis avenue Victor Hugo où se trouve déposé le cahier de charges ou à l'étude poursuivant Maître Mohamed Elyes Kallel, 27 Avenue Hédi Chaker Sfax.

Toute personne désirant participer aux enchères publiques doit consigner le tiers du prix par un avocat.

2020X01753VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une injonction valant saisie immobilière

Etude Maître Farah Rachid

Avocat

13, Av. Farhat Hached Sfax

Le poursuivant : Amara Ben Hmed Ben Ali Ben Othman, sis Dowar Jawali El Mahrouga, Agareb, Sfax.

Son avocat Maître Rachid Farah, avocat à la cour de cassation, 13 avenue Farhat Hached Sfax.

Débiteur saisi : Ahmed Bougarech, sis Ben Sahloul, Agareb, Sfax.

Injonction : Acte exécutoir; En vertu du jugement civil n°847 rendu par le tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le 5/02/2014; et dont la teneur est : le tribunal a prononcé en 1er ressort d'obliger le défendeur de payer au demandeur la somme de quatre vingt quatre Milles dinars au titre du principal de la créance, 300 dinars au titre des frais et honoraires d'avocat, et de payer les frais de procédure y compris ceux du p.v de convocation n°22796 d'un montant de 45,520 D.

Ce jugement a été notifié par l'huissier notaire à Sfax Zouheir Fakhfakh selon P.V n°5037 du 28/01/2015.

Et en vertu de la copie exécutoire du jugement rendu par la cour d'appel de Sfax sous le n°61941 du 13/4/2017 dont la teneur :

La cour a jugé en dernier ressort de déclarer l'appel principal et l'appel incident recevables quant à la forme, et au fonds de confirmer le jugement rendu en 1er ressort et de l'appliquer selon son contenu, de condamner l'appelant aux dépôts et au montant consigné et de l'obliger à payer 400 dinars à l'intimé au titre des frais et honoraires d'avocat.

Ce jugement a été signifié par l'huissier notaire Zouheir Fakhfakh en date du 24/5/2017, p.v n°5596.

Et en vertu, du p.v n°2048 du 21/9/2020 faisant lieu de saisie immobilière sur titre foncier au sens de l'art 327 du C.P.C.C, rédigé par l'huissier notaire Bilel Kallel, inscrit à la conservatoire foncière un date du 14/10/2020 (volume 2 n°2446) sur le titre foncier n°83104 Sfax, dénommé *ZINA* consistant en une parcelle de terre agricole sise au secteur de Ben Sahloul délégation d'Agareb, gouvernorat de Sfax, d'une superficie de 16498 m².

L'immeuble saisi : La totalité d'une parcelle de terre objet du titre foncier n°83104 Sfax dénommé *Zina*, d'une superficie de 16498 m², à destination agricole, sise au secteur de Ben Sahloul - Agareb, Sfax.

Audience et tribunal de l'adjudication : La chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 le mercredi 13 janvier 2021 à 9h du matin et suivantes.

La mise à prix est fixée à soixante dix milles dinars (70.000,000) en plus des dépenses.

Il est possible de visiter l'immeuble chaque jour durant les heures de travail.

Pour tous autres renseignements s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax 2 où a été déposé un exemplaire du cahier des charges, et au cabinet de l'Avocat poursuivant Maître Farah Rachid, 13 Av Farhat Hached Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant la vente le tiers de la mise à prix.

2020X01769VEPA1

Etude Maître Fayçal Allani

Avocat près la cour de cassation

29 Rue Ibn Rachiq Cité Les Jardins 1002 Tunis

Tel : 71.797.029

Fax : 71.848.345

Poursuivant : Hessine Mohamed Khalifa Kamour, élisant domicile au cabinet du maître Fayçal Allani Avocat près la cour de cassation, sis 29 rue Ibn Rachiq Cité les jardins Belvédère 1002 Tunis, Matricule fiscal n°323576GAP000.

Partie saisie : Monsieur Abdelmotalib Ben Salem Ben Mohamed Hamad, C.I.N n°06161134, demeurant à : 1ère adresse : au bureau de son avocat Maître Aymen Chebak sis à 121 Avenue de Jugurtha Mutuelle ville Tunis; 2ème adresse : Résidence Safaa, appartement n°5, Marsa ouest, 3ème adresse : 17 Rue Zine Ben Achour, La Marsa.

Avocat poursuivant : Maître Fayçal Allani, avocat près la cour de cassation 29 rue Ibn Rachiq, cité Les Jardins, 1002 Tunis.

Désignation du bien à vendre : Immeuble immatriculé objet du titre foncier n°76772 Tunis dénommé «Manzel radhia», sis cité Rémila, la Marsa au coin de deux rues, rue Bizerte et rue Farazdaq coté droit, d'une superficie totale de 172 m² dont 145 m² bâti divisé comme suit :

- Rez-de-chaussée composé de 3 locaux à usage commercial sur le bord de la rue de Bizerte.

- Partie à usage d'habitation situé au bord de la rue Farazdaq composée d'un rez-de-chaussée et premier étage.

Mise à prix : (585.760,000 D.T) outre les frais de poursuite et les frais d'expertise.

Date et lieu de la vente : Mardi 5 janvier 2021 devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères doit consigner le 1/3 de la mise à prix; ou bien présenter un chèque certifier ou une caution Bancaire irrévocable, les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020402590VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Suite à la décision du juge chargé en date du 11/11/2020 dans l'affaire de répartition n°214/2020 du tribunal de première instance de Ben Arous, à la requête de répartition déposée par Maître Ichraf Saidani agissant pour le compte de Leila Zaabi et Cie et suite à la consignation du prix dans la caisse des dépôts et consignations selon reçu n°M002372 datant du 20/5/2020 et le reçu de dépôt n°58187 datant du 18/5/2020, il a été ordonné l'ouverture de la procédure de répartition du produit de vente des deniers meubles revenant à la société DIVA MODE en la personne de son représentant légal demeurant à la rue des jasmins, cité des Kouroum Mornag Ben Arous.

Tout créancier voulant participer à la répartition du prix doit présenter les preuves de sa créance par le biais d'un avocat au greffe du tribunal et ce dans les 30 jours qui suivent la parution de cette annonce au J.O.R.T à peine d'être déchu de son droit pour la répartition.

Cette annonce a été formulée conformément aux dispositions des articles 466 et 468 CPCC.

2020T01201VEPA2

Société Skanes Touring S.A. (Hôtel Saadia)

Siège social : 19, rue Slaheddine Ayoubi - Sousse 4000

M.F : 20310 Y/A/M/000

C.N.S.S : 135776-73

En vertu du jugement n°67813 rendu en dernier ressort par la Cour d'Appel de Sousse en date du 30 juin 2020, il a été déclaré la confirmation de décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse 1 en date du 30 avril 2018 affaire n°146/4174 relatif à la cession de la société Skanes Touring S.A. (Hôtel Saadia) à la société HOTELS RESSORTS AND MANAGEMENT.

2020S01357VEPA2

2ème Avis d'appel d'offres

Cession de la société "IRIS" impression

Sis à la Z.I Nefidha 2 Sousse 4030

MF : 1009219 Q

RC : B0942822007

Suivant la décision de Mme le juge commissaire du TPI Sousse 2 affaire n°29058, le commissaire à l'exécution lance un 2ème appel d'offres après la réduction de 10% de la mise à prix pour la cession de l'actif immobilier et mobilier de ladite société.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges - contre le paiement de 50 dinars non remboursables et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous avec le commissaire à l'exécution.

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le 26 février 2021 le cachet de la poste fait foi.

Pour tous renseignements veuillez contacter le ; 98461763 - 55502999.

2020S01358VEPA2

Avis de cession

Société Thermal Oasis Hôtel

Sis à la Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : 1069952X/A/M/000

RC : B0972952008

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse le 9/11/2020 dans l'affaire n°5261 règlement judicaire, il a été décidé la prolongation des délais de réception des offres de la cession des actifs de la société jusqu'au 6/01/2021 et la baisse de la mise à prix cession à la somme de 3.115.567,377 D.

2020S01366VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES FRUITS «CIF»

SA au capital de 530.000 DT

Siège social : Gannouche Gabès

I.U : 0718353K

CNSS : 218675-37

Messieurs les actionnaires de la société «CIF» SA, sont convoqués pour se réunir en assemblée générale ordinaire au siège de la société, le 9 janvier 2021 à 10 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du retard de tenue de l'assemblée générale ordinaire;

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2017-2018 et 2019;

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017-2018 et 2019;

- Approbation du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2017-2018 et 2019;

- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2017-2018 et 2019 ;

- Approbation des opérations réglementées effectuées 2017-2018 et 2019 ;

- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2017-2018 et 2019;

- Nomination des administrateurs; et

- Nomination d'un commissaire aux comptes.

2020R02696SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

COMPAGNIE INTERNATIONALE DES FRUITS «CIF»

SA au capital de 530.000 DT

Siège social : Gannouche Gabès

I.U : 0718353K

CNSS : 218675-37

Messieurs les actionnaires de la société «CIF» SA, sont convoqués pour se réunir en assemblée générale extraordinaire au siège de la société, le 9 janvier 2021 à 11 h, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ajout d'une activité secondaire de la société et mise à jour des statuts.

2020R02697SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Date : 22/12/2020 à Hammam Zriba

Société «MAGAL Die Casting S.A»

Société totalement exportatrice

Société anonyme

Au capital de 4 100 000 Dinars

Matricule fiscal : 1075789SAM000

Registre de commerce : B0682482008

Siége social : Lot n°5, Rue de Kairouan B.P.280 Zone Industrielle Zriba III 1152 Hammam Zriba

Chers Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la société «MAGAL Die Casting S.A.», vous êtes invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 22/12/2020 à 10h au siège social de la société sis à lot n°5 Rue de Kairouan B.P 280 Zone Industrielle III - 1152 Hammam Zriba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2018 et des conventions règlementées ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2018 ;

5. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2018 ;

6. Pouvoirs pour formalités.

2020R02702SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CELLCOM

SA Faisant Appel Public à l'Epargne

Au capital de 4 461 532 Dinars

Siège social : 25 Rue de l'Artisanat Charguia 2 Ariana

Matricule fiscal : 624926H/A/M/000 - N°B112591998

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en assemblée générale ordinaire mercredi 30 décembre 2020 à 11H à l'institut Arabe des Chefs d'Entreprises, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la date de tenue de l'assemblée générale ordinaire

2- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2019

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux comptes individuels et consolidés de l'exercice 2019

4- Approbation du rapport annuel et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019

5- Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC

6- Affectation du résultat de l'exercice 2019

7- Quitus aux Administrateurs

8- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration

9- Autorisation au conseil d'administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leur cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n°94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier

10- Pouvoirs

11- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020R02703SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE

DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mardi 29 décembre 2020 à 9h, à Hôtel Mabrouk Chenini à Tataouine, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- L'approbation de la nomination de nouveaux membres du conseil d'administration.

2- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2019.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à la gestion de l'exercice clos le 31/12/2019 et l'approbation des opérations financières et des conventions objet de l'article 200 du code des sociétés.

4- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019.

5- Quitus des membres du conseil d'administration relatif à la gestion 2019.

6- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration.

7- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2019.

8- Délégation de publication.

Tout actionnaire peut se faire représenter par toute personne munie d'un pouvoir à déposer, dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, au siège social de la société.

Les documents de l'assemblée générale ordinaire sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2020R02733SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE

DE TATAOUINE - SEPJT

Société anonyme

Au capital 400.000 dinars

Siège social : ZI cité Ettahrir 3263 Tataouine

RC : B2188752016

MF : 1452612 TAM000

CNSS : 556243-45

Les Actionnaires de la SOCIETE DE L'ENVIRONNEMENT, DE PLANTATION ET DE JARDINAGE DE TATAOUINE SEPJT, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales, le mardi 29 décembre 2020 à 11h, à Hôtel Mabrouk Chenini à Tataouine.

2020R02734SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 59.453.500 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP48, El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0022965 S

MF : 22965S/AM/000

CNSS : 165415-30

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique El Mouradi, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 12/01/2021, à 11h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20201168239 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs.

7. Nomination de nouveaux administrateurs.

8. Nomination de l'un des commissaires aux comptes.

9. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

10. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01370SANB3

Convocation

SOCIETE TOURISTIQUE ET THERMALE KROUMIRIE

Société anonyme

Au capital de 34.685.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48, El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0411859H

MF : 411859H/AM/000

CNSS : 166558-09

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique et Thermale Kroumirie, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 12/01/2021, à 10h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20201168419 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs.

7. Nomination de nouveaux administrateurs.

8. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

9. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01371SANB3

Convocation

SOCIETE HOTELIERE EL KANTAOUI

Société anonyme

Au capital de 24.100.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0381514Q

MF : 381514Q/AM/000

CNSS : 221153-90

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Kantaoui, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 12/01/2021, à 9h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n° 20201168399 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs.

7. Nomination de nouveaux administrateurs.

8. Nomination d'un commissaire aux comptes.

9. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

10. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01372SANB3

Convocation

SOCIETE d'Investissement Touristique du Sahel

Société anonyme

Au capital de 26.080.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0341715B

MF : 341715B/AM/000

CNSS : 131268-27

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Kantaoui, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 11/01/2021, à 10h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n° 20201168359 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

10. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01373SANB3

Convocation

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE MAHDIA

Société anonyme

Au capital de 5.600.000 dinars

Siège social : Route Touristique de Mahdia

Identifiant Unique RNE : 0010973D

MF : 10973D/AM/000

CNSS : 069760-17

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique de Mahdia, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra à l'hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse, le lundi 11/01/2021, à 9h du matin pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20201168329 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à hôtel El Mouradi, Zone Touristique El Kantaoui, Hammam Sousse - Sousse durant le délai légal.

2020S01374SANB3

Convocation

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0012950 E

MF : 12950 E/A/M 000

CNSS : 68486-04

Messieurs les actionnaires de la Société d'Exploitation et de Promotion Touristique, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 11/01/2021, à 11 h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20201169899 en date du 7/12/2020 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Nomination d'un commissaire aux comptes.

8. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

9. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01378SANB3

Convocation

SOCIETE BALNEAIRE DE HAMMAMET SUD

Société anonyme

Au capital de 20 305 000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi BP 48 El Kantaoui 4089

Identifiant Unique RNE : 0496170V

MF : 496170V/AM/000

CNSS : 167821-11

Messieurs les actionnaires de la Société Balnéaire de Hammamet Sud, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 11/01/2021, à 14h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n° 20201169879 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Nomination de nouveaux administrateurs.

7. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

8. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01379SANB3

Convocation

SOCIETE HOTELIERE EL MOURADI GOLF

Société anonyme

Au capital de 21.160.000 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0028521S

MF : 28521S/A/M/000

CNSS : 165123-29

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière El Mouradi Golf, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le mardi 12/01/2021, à 13h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20201169799 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs,

7. Nomination de nouveaux administrateurs.

8. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés Commerciales

9. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01380SANB3

Convocation

SOCIETE D'INVESTISSEMENTS HOTELIERS EL MOURADI

Société anonyme

Au capital de 83.460.300 dinars

Siège social : Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0002099N

MF : 2099N/AM/000

CNSS : 32239-35

Messieurs les actionnaires de la Société d'Investissements Hôteliers El Mouradi, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra au siège social de la société, le lundi 11/01/2021, à 15h pour statuer sur les comptes annuels 2019. Un exemplaire de la présente convocation a été déposé au CNRE sous le n°20201169969 en date du 7/12/2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport d'activité du conseil d'administration durant l'exercice 2019.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes.

3. Approbation des états financiers 2019.

4. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

5. Quitus aux Administrateurs.

6. Renouvellement du mandat des administrateurs.

7. Nomination de nouveaux administrateurs.

8. Nomination de l'un des commissaires aux comptes.

9. Application des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

10. Questions diverses.

Les titulaires d'actions peuvent assister à l'assemblée ou se faire représenter au moyen d'un pouvoir spécial à présenter avant la tenue de l'assemblée.

Les documents destinés à l'assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020S01381SANB3

Convocation aux l'assemblées générales ordinaires

SOCIETE IMMOBILIERE EL HANA MAALAL S.A «SIMHA»

Société anonyme

Capital : 380.000 Dinars

Siège social : Rue Sœur Joséphine Immeuble Trocadéro n°404 Sousse 4000

MF : 601865N/P/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Immobilière El HANA SIMHA, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 5 Janvier 2021 à 10 heures au siège social de la société sis à la Rue sœur Joséphine - Immeuble Trocadéro Bureau 404 Sousse 4000, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Rapport de gestion au titre de l'exercice 2016

2- Examen et arrêté des comptes définitifs de l'exercice clos le 31/12/2016

3- Autorisation des conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2016

4- Rapport de gestion au titre de l'exercice 2017

5- Examen et arrêté des comptes définitifs de l'exercice clos le 31/12/2017

6- Autorisation des conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2017

7- Rapport de gestion au titre de l'exercice 2018

8- Examen et arrêté des comptes définitifs de l'exercice clos le 31/12/2018

9- Autorisation des conventions rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales relatives à l'exercice 2018

10- Renouvellement de mandat des administrateurs pour les années 2019-2020-2021.

11- Désignation d'un commissaire aux comptes.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Société Immobilière El Hana MAALAL & Cie «SIMHA».

2020S01383SANB3

Société Tunisienne de Maintenance et de Construction Industrielle

S.A au capital de 10.000.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Gabès

MF : 1278479/G/A/M/000

RC : B22822013

CNSS : 213845-57

Les actionnaires de la Société Tunisienne de Maintenance et de Construction Industrielle sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 décembre 2020 à 10 h au Club des cadres du GCT, Mtorech plage - Gabès, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement du retard de la réunion de l'A.G.O 2019

- Lecture du rapport de gestion pour l'année 2019

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2019 (Rapport général et rapport spécial)

- L'approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers pour l'année 2019

- L'approbation des conventions réglementées régies par l'article 200 du code des sociétés commerciales

- Quitus au Directeur général pour sa gestion relative à l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2019

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

- Fixation des Jetons de présence pour les membres du conseil d'administration pour l'exercice 2019.

Remarque : Tous les documents relatifs à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2020X01770SANB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

Société EVACOM - SA

Capital social : 755 000 dinars

MF : 1199719M/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société EVACOM - SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 décembre 2020 à 10h au 05 Rue Fatma Fehria 1082 Mutuelle Ville Tunis à l'effet de libérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation des états financiers et du rapport d'activité 2014-2015-2016 ;

2- Approbation des conventions réglementées;

3- Affectation du résultat de l'exercice 2014-2015-2016;

4- Désignation des administrateurs;

5- Désignation d'un commissaire aux comptes

6- Quitus aux administrateurs.

2020402537SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

SERVICOM PREFA SA

Société anonyme

Au capital social 7 500 050 DT

Siège social : LOGT Cité Ennour Ouest Sidi Bouzid

Matricule fiscal : 1406872 D/A/M/000

R.C : B2439942006

Affiliation CNSS : 554534-82

Les actionnaires de la société SERVICOM PREFA SA ont décidé de convoquer l'assemblée générale ordinaire le 5 janvier 2021 à 14H au siège de la société SERVICOM 65

rue de l'énergie Charguia 1 2035 Tunis pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1. Entériner la date de la tenue de la présente assemblée

2. Lecture et approbation du rapport d'activité de la société pour l'année 2019.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Approbation des états financiers de l'exercice 2019.

5. Quitus aux administrateurs.

6. Affectation du résultat de l'exercice.

7. Approbation des conventions prévues par l'article 200, 205 et 475 du CSC.

8. Pouvoir pour formalités.

2020402587SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2019

La société industrielle de blocs «SOIB»

S.A au capital de 350.000.000 TND

2 Rue Bach Hamba 7000 - Bizerte

Matricule fiscal : 1109491M.A.M.000

CNSS (Employeur N°) : 273371- 25

Les actionnaires de la société industrielle de blocs «SOIB» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire pour l'exercice 2019 qui se tiendra le 24 décembre 2020 à 10h au siège social de la société ATD SICAR sise aux Berges du Lac 1053, Rue Lac Léman, Résidence Regency à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité établi par le conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

2. Lecture du rapport général et Spécial du commissaire aux comptes au titre du même exercice.

3. Examen et approbation des comptes de l'exercice clos au 31/12/2019 et quitus aux administrateurs.

4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019.

5. Approbation des conventions réglementées entrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et 475 du codes des sociétés commerciales.

6. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

7. Questions diverses.

Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société.

2020402593SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire du 28/12/2020

Société GELCER INDUSTRIE

Société anonyme

Au capital de 867.000 DT

Siège social : Route de Thala Zone Industrielle Kasserine 1200

MF : 1363037M/A/M/000

RC : B13162822014

Les actionnaires de la société GELCER INDUSTRIE S.A sont convoqués en assemblée générale extraordinaire à la date du 28/12/2020 à 10 Heures au Bureau de Monsieur le commissaire aux comptes sis à l'Immb Saadi Tour CD C29 Menzah 4 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Annulation de la décision de l'augmentation du capital décidée par l'AGE du 12/3/2020.

2. Questions diverses.

2020402598SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société fondation El Gharbi

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.142.000 Dinars

Identifiant unique : 1144260 Y

Siège social : 22 rue de l'île de Growenland les Berges du Lac

Messieurs les Actionnaires de la Société fondation El Gharbi sarl sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 12/01/2021 à 9H heures au 04 rue Ibn Ennafis ZI Khaireddine Le Kram, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1- Entériner le retard de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019 dans les délais légaux.

2- Lecture et approbation du rapport du gérant de la société au titre de l'exercice 2019.

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2019.

4- Approbation des dits rapports et des états financiers de l'exercices 2019.

5- Quitus aux administrateurs

6- Affectation des résultats de l'exercice 2019.

7- Rémunération du gérant et du directeur d'exploitation.

8- Pouvoirs pour les formalités.

2020402586SRLB3

Autres sociétés

Convocation

Le Conseil d'administration de la société mutuelle des services Agricoles «Cave Viticole Ghezala» convoque ses adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 29/12/2020 à 10h du matin au siège social de la Société sis à km6 route de Tabarka Ghezala Mateur à l'effet de délibérer l'ordre du jour suivant :

Modification de l'article 06 des statuts de la Société.

Modification de l'article 05 du règlement Intérieur de la Société.

2020R02700SODB3

Assemblée générale ordinaire du 28 décembre 2020

Société Mutuelle Services Agricoles "MONCHED"

Siège social : El Khadhra - 3192 - Kairouan

Messieurs les adhérents de la société de Mutuelle de Services Agricoles

"MONCHED" son invités à l'assemblée générale qui se tiendra le lundi 28 décembre 2020 à 10 heures au siège de la société à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports de gestion et des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2014, 2015 et 2016.

2- Approbation des rapports de gestion des états financiers des exercices 2014, 2015 et 2016.

3- Approbation des conventions réglementées

4- Quitus aux administrateurs.

5- Affectation des résultats.

6- Désignation des administrateurs.

7- Désignation d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018.

Les documents de l'assemblée seront mis à la disposition des adhérents à partir du 13/12/2020 au siège de la société.

2020R02716SODB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé qu'en application de la loi n°66-27 du 30 avril 1966, portant promulgation du code de travail, tel que modifié et complété par les textes subséquents et notamment le chapitre VI relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes (les articles de 293 à 324), l'article 9 du décret n°88-1968 du 28 mars 1968 relatif aux établissements dangereux, insalubres ou incommodes et le décret n°2687-2006 du 9 octobre 2006 relatif aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, la direction de la Sécurité au ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines a déposée le rôle de recouvrement de la taxe annuelle de contrôle et de surveillance des établissements classés pour l'année 2017 (dont la recette est au profit de l'agence nationale de protection de l'environnement) aux circonscriptions des recettes de finances relevant des adresses des contribuables pour les personnes physiques et l'adresse du siège social pour les personnes morales.

A cet effet tout contribuables propriétaire de manufactures, usines, ateliers, chantiers et d'une manière générale tout établissements classés ayant fait l'objet d'une autorisation d'ouverture et d'exploitation d'un établissement classé à quelque catégorie qu'ils appartiennent (première ou deuxième ou troisième catégories) sont tenues de se présenter à la recette de finance territorialement concerné pour régler le montant de la taxe. Toutefois, les réclamations ou observations éventuelles relatives au recouvrement du rôle dans le cas ou l'établissement objet de l'autorisation cesse l'activité ou dans le cas de vente ou de cession de l'autorisation à un nouveau exploitant seront reçues par le directeur de la Sécurité au ministère de l'Industrie, de l'énergie et des mines dans un délai de quinze jours à compter de la date de publication de cet avis.

Avis au public

Le public est informé que Mr Naceur Grari a présenté une demande enregistrée au bureau d'ordre central du Gouvernorat de Gafsa sous le n°2089 en date du 26/10/2020 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie sise à Bir Saad Délégation Elguettar ; Gouvernorat de Gafsa, conformément aux plans annexés à la demande sus-visée qui peuvent être consultés au siège du Gouvernorat de Gafsa ou à la Municipalité d'Elguettar.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement dudit projet doivent être présentées à Mr. le Gouverneur de Gafsa ou Mr. le Président de la Municipalité d'Elguettar dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un titre de propriété

Monsieur Khalifa Ben Amor Ben Othmen Elhaj déclare la perte du titre de propriété n°03/18784 daté le 20/10/2007 objet de titre foncier n°19227 Mahdia située à Eljem Gouvernorat Mahdia une attestation de perte a été délivrée par le poste de police cité Erriadh Sousse sous le n°1770 du 4/12/2020.

2020S01365DIVD2

Avis

Thabet Med Faouzi annonce qu'il possède un terrain de surface à 900 m² avec une maison à Sfax à la Route Gremda km 13 effectuer par l'acte d'achat qui était fait le 30/5/1996 il a perdu le titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Naoufel Trigui et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2020X01751DIVD2

Avis

Mme Ben Ayed Sonia BT Mustapha déclare qu'elle a perdu son titre de propriété d'un acte de partage du 03/06/10 enregistré le 21/4/2015 n°129 par les deux notaires à Sfax Mziou Lotfi et Abid Mohamed d'un terrain composé de 28 pieds oliviers dans le temps et maintenant arbres fruitiers situé à Sfax route de Gremda km 26 Sfax.

Elle souhaite extraire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire

Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 70 jours. Tél 24234308

2020X01771DIVD2

Déclaration de perte

Monsieur Mohamed Ben Ahmed Ben Mohamed Mlik titulaire de la carte d'identité nationale n°01152994 déclare qu'il a perdu l'original de son titre contrat d'achat de propriété de terrain de surface 350 mètres carrés situé à la route de Ain km 1 Sfax et consiste en un titre de propriété fait par les deux notaires Sami Ben Mohamed Anwar Sallemi et Ahmed Sadek Jebir en date du 6 septembre 2001 et enregistré à Sfax date de 3 novembre 2001 n°M081175. En cela il veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale. Et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Riadh Abid sis à Kasses n°5 entre Route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de soixante dix jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X01775DIVD2

Déclaration de perte

Monsieur Mohamed Ben Mohamed Almonawer Ben Mohamed Ben Jemea titulaire de la carte d'identité nationale n°05241202 déclare qu'il a perdu l'original de titre de son père décidé de la propriété d'un terrain de surface 2266 mètres carrés situé à la route de Tunis km 3 Sfax et consiste en un titre de contrat de partage fait par le notaire à Sfax Hamouda Khabou en date du 15 avril 1962 et enregistré à Sfax date de 6 juillet 1962 n°5962. En cela il veut obtenir une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Riadh Abid sis à Kasses n°5 entre Route Taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de soixante dix jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X01776DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suivant annonce n°2020401779SRLB2 parue au journal Officiel des annonces légales n°65 du 11/9/2020.

Lire :

Suivant PV de l'AGE en date du 25 Juin 2013, enregistré à la recette des finances cité Mahrajene Tunis en date du 26 décembre 2013, sous le n°13806490, quittance n°75472.

Au lieu de :

Suivant PV de l'AGE en date du 25 Juin 2015, enregistré à la recette des finances cité Mahrajene Tunis en date du 28 septembre 2017, sous le n°18706021, quittance n°77512.

Le reste sans changement

2020402541RECZ9

Rectificatif

Annonce n°2020R02619SANB3 parue au JORT n° 88 du 1er décembre 2020 page 2675

Lire :

… sont invités à l'assemblée générale ordinaire …

Au lieu de :

Sont invités à l'assemblée générale extraordinaire …

Le reste sans changement